

## Demander un changement de logement Mode **d'emploi**

Vous êtes locataire à la RIVP et vous souhaitez changer de logement car votre logement est devenu trop grand, trop petit ou inadapté à votre situation de handicap ? Pour cela, vous devez d'abord obtenir un numéro de demandeur de logement social. Suivez le guide :

Vous <b>n'avez</b> pas encore déposé de demande de logement social	Vous avez déjà déposé une demande de logement social
<ol> <li>Pour créer votre demande, connectez-vous sur le site : <u>www.demande-logement-social.gouv.fr</u> &gt; Rubrique 'Je crée ma demande'</li> <li>Indiquez votre situation et déposez vos documents justificatifs les plus récents</li> <li>Quand votre dossier est enregistré, vous</li> </ol>	<ul> <li>Si votre demande a déjà été créée, vérifiez qu'elle est bien à jour.</li> <li>1. Connectez-vous sur le site : <u>www.demande-logement-social.gouv.fr</u> &gt; Rubrique 'Je gère ma demande'</li> <li>2. Vérifiez votre situation et transmettez vos</li> </ul>
<ul> <li>Dès réception de cette attestation d'enregistrement.</li> <li>Dès réception de cette attestation, rendez-vous sur votre <u>espace locataire</u>, cliquez sur 'Je contacte la RIVP' et 'Ma demande concerne' &gt; 'Un changement de logement'.</li> <li>Déposez votre attestation d'enregistrement et expliquez en commentaire pourquoi vous souhaitez changer de logement.</li> </ul>	<ul> <li>3. Téléchargez votre attestation d'enregistrement.</li> <li>Rendez-vous sur votre <u>espace locataire</u>, cliquez sur 'Je contacte la RIVP' et 'Ma demande concerne' &gt; 'Un changement de logement'.</li> <li>Déposez votre attestation d'enregistrement et expliquez en commentaire pourquoi vous souhaitez changer de logement.</li> </ul>

Une fois réceptionnée, votre demande sera étudiée par nos services. Si besoin, les documents justificatifs manquants vous seront réclamés. Nous vous confirmerons sous 30 jours la prise en compte ou non de votre demande.

Compte tenu du nombre important de demandes et du faible volume de logements qui se libèrent, l'enregistrement de votre demande n'entraine pas la proposition immédiate d'un nouveau logement.

Optimisez vos chances en vous inscrivant sur <u>www.locannonces.paris\_</u>et sur le site <u>www.echangerhabiter.fr</u>



## En cas d'évènement grave ou de violences familiales

> Contactez au préalable le service social de votre Direction Territoriale via le SRL pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

En cas de dysfonctionnement dans votre résidence ou votre logement (nuisibles, difficulté technique, trouble de voisinage...)

> Contactez votre agence et le SRL au 01 56 61 11 11.